

Paris-La Défense, le 28 avril 2026

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires d'au moins une des Société d'Investissement à Capital Variable mentionnées en annexe 1 « Liste des SICAV concernées » (ci-après les « **SICAV** »), gérées par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (ci-après la « **Société de gestion** ») et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente que la Société de gestion a décidé d'apporter les modifications suivantes aux SICAV.

## 1. Modifications relatives aux outils de gestion de la liquidité

Conformément à la directive (UE) 2024/927 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 modifiant les directives 2009/65/EC (concernant les OPCVM) et la directive 2011/61/EU (concernant les FIA), une SICAV est tenue de sélectionner au moins deux outils appropriés de gestion de la liquidité.

Pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires susmentionnées, la Société de gestion a décidé d'ajouter l'un des outils de gestion de la liquidité suivants ou, selon le cas, de mettre à jour les mentions aux outils de gestion de la liquidité déjà existants :

- Une mesure de plafonnement des remboursements (gates)
- Un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (swing pricing).

La définition du risque de liquidité des SICAV a été ajustée en conséquence.

**Ces modifications prendront effet le 5 mai 2026.**

## 2. Modification relative aux modalités de publication de la valeur liquidative

La mention relative aux modalités de publication de la valeur liquidative a été modifiée pour préciser qu'elle ne sera pas établie ni publiée les jours de Bourse correspondant à des jours fériés légaux en France, en supprimant la référence aux jours de Bourse dont la clôture est anticipée.

**Cette modification prendra effet le 5 mai 2026.**

\* \* \*

Les autres caractéristiques des SICAV demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'auront aucun impact sur votre SICAV que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé (DIC) de votre SICAV.

La documentation réglementaire actualisée des SICAV (DIC, prospectus, statuts, annexe précontractuelle) est disponible sur le site internet : <https://funds.axa-im.com/>, ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller ou distributeur sur vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

The sustainable  
investor for a  
changing world

**Annexe 1 : Liste des SICAV concernées**

AGIPI ACTIONS EMERGENTS

AXA SELECTION - AXA Sélection Actions Euro

AXA SELECTION - AXA Sélection Actions Monde Grandes Tendances

AXA SELECTION - AXA Sélection Diversifié

AXA SELECTION - AXA Sélection Obligations Haut Rendement

AXA SELECTION - AXA Sélection Obligations Monde



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

The sustainable  
investor for a  
changing world